



PROCES VERBAL DE SEANCE Conseil Municipal du 29 JUIN 2020 à 19H00

L'an deux mille VINGT, Le VINGT-NEUF JUIN à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHATEL, dûment convoqué, s'est réuni au regard des circonstances sanitaires à la salle la Chatelaine, sous la présidence de Monsieur RUBIN Nicolas, Maire sortant.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Procuration : 1 Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Juin 2020

Présents :

RUBIN Nicolas, BUTTOUDIN Jérôme, MARCHAND Franck, ROQUIGNY Catherine, DAVID Gabrielle, MAXIT Gérard, TRINCAZ Marie, DAVID Frédéric, BRESSOUD Ombeline, VUARAND Dominique, PICCOT Cécilia, VESIN Jean-Pierre, GRILLET-MUNIER Sophie, THOULE Ludovic

Feuille de présence signée jointe au présent Procès-verbal.

Procuration :

Mme Monique MAXIT donne procuration à Mme Gabrielle DAVID

Le secrétaire de séance est M. Dominique VUARAND

Ordre du jour

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 JUIN 2020	2
2. AFFAIRES GENERALES et FINANCIERES	2
DELIBERATION N°01-0620 – VOTE DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2020	2
DELIBERATION N°02-0620 - VOTE AIDE FINANCIERE A LA SOCIETE DES CINEMAS DU CHABLAIS	3
DELIBERATION N°03-0620 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020	4
DELIBERATION N°04-0620 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020 : BUDGETS ANNEXES DU PATRIMOINE, DU PARKING, DU TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES, DES FORETS, DES REMONTEES MECANQUES, DE L'EAU ET BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.	4
DELIBERATION N°05-0620 – VOTE DES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE PROVENANT DU BUDGET PRINCIPAL VERS LES BUDGETS ANNEXES	11
DELIBERATION N°06-0620 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CDAS 2020... ..	12
DELIBERATION N°07-0620 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DSIL 2020	13
DELIBERATION N°08-0620 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION	13

DELIBERATION N°09-0620 – CREATION D’UN GROUPE DE TRAVAIL « MAISON MEDICALE »	13
DELIBERATION N°10-0620 – ADHESION ASSOCIATIONS.....	14
DELIBERATION N°11-0620 – FRAIS DANS LE CADRE DES FETES ET CEREMONIES	16
DELIBERATION N°12-0620 –PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS CCPEVA – COMPETENCE ASSAINISSEMENT	16
DELIBERATION N°12 bis-0620 – CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC CCPEVA – MARCHE TRAVAUX ASSAINISSEMENT ET ADDUCTION EAU POTABLE – SUPER CHATEL	16
3. RESSOURCES HUMAINES	17
DELIBERATION N° 13-0620 – RENOUVELLEMENT CONTRATS DE TRAVAIL D’AGENTS NON TITULAIRES.....	17
DELIBERATION N° 14-0620 – CREATION DES POSTES SERVICE ENFANCE – ANNEE SCOLAIRE 2020/2021.....	18
DELIBERATION N° 15-0620 – CREATION DES POSTES DES ENSEIGNANTS ARTISTIQUES POUR LE FONCTIONNEMENT DE L’ECOLE DE MUSIQUE – ANNEE SCOLAIRE 2020/2021.....	18
DELIBERATION N°16-0620 – PARTICIPATION FINANCIERE – FORMATION VAE.....	19
DELIBERATION N°17-0620 – PARTICIPATION FINANCIERE - FORMATION – CONTRAT APPRENTISSAGE	19
DELIBERATION N°18-0620 - CREATION POSTE D’ADJOINT ADMINISTRATIF POUR LE RECRUTEMENT D’UN/UNE ASSISTANT(E) DE GESTION COMPTABLE.....	20
DELIBERATION N°19-0620 – MISE A JOUR TABLEAU EFFECTIFS AU 01/01/2020	20
4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT	23
DELIBERATION N°20-0620 – ADHESION AU SERVICE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE (CEP) DU SYANE.....	23
DELIBERATION N°21-0620 – PROPOSITION MEMBRES DE LA CCID.....	23
DELIBERATION N°22-0620 – ADHESION CLUSTER EAU	24
5. INFORMATIONS	24
5.1 Actes passés dans le cadre de la délégation du Conseil donnée au Maire.....	24
5.1.1 Décisions du Maire.....	24
5.1.2 Marchés publics.....	25

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 JUIN 2020

➔ **A l’unanimité, le Conseil approuve le compte rendu tel qu’il a été envoyé aux élus.**

2. AFFAIRES GENERALES et FINANCIERES

DELIBERATION N°01-0620 – VOTE DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS POUR L’EXERCICE 2020

M. le Maire expose les propositions d’attribution de subvention aux associations locales. Mme Catherine ROQUIGNY, M. VUARAND Dominique, Jean-Pierre VESIN sortent de la séance pour ne prendre part ni au débat ni au vote.

ASSOCIATIONS	Exercice 2019	Proposition 2020
Agriculteurs de CHATEL	40 156,35€	40 680,10€
Amicale du Personnel communal	7 500,00€	7 500,00€
Anciens d'A.F.N. de CHATEL	900,00€	1050,00€
Anim'EHPAD	1 934,00€	1 934,00€
Association Foncière Pastorale	1 500,00€	1 500,00€
Club Nautique	3 000,00€	3 000,00€
Coop de l'Ecole Classe Maternelle	800,00€	800,00€
Les Aînés de la Montagne	500,00€	500,00€
Harmonie Municip. "L'ECHO ALPIN"	45 000,00€	40 000,00€
Maitres-Chiens d'Avalanches du Chabl.	260,00€	260,00€
OCCE 74 Coop Scolaire Ecole Primaire	9 500,00€	0,00€
CHATEL TOURISME	1 000 000,00€	1 000 000,00€
Parents d'Elèves de Châtel	1 500,00€	1 500,00€
Razorbike CHATEL	2 500,00€	2 500,00€
Sapeurs-pompiers de Châtel	2 200,00€	2 200,00€
Ski-Club de Châtel	80 000,00€	80 000,00€
Ski-Club de Châtel subvention exceptionnelle	13 460,00€	14 000,00€
Société de Secours en Montagne	1 000,00€	400,00€
UFOVAL	0,00€	30,00€
Football club val d'abondance	16 499,47€	16 500,00€
Bulle d'R	100,00€	100,00€
Ecole privée Sainte Croix des Neiges	75,00€	0,00€
Diverses Subventions	0,00€	106 695,90€
TOTAL	1 228 384,82€	1 321 000,00€

Cette somme sera imputée sur le compte 6574.

M. Frédéric DAVID demande pour le ski club si toute la subvention a été versée compte tenu du fait qu'il n'a pas pu organiser toutes les courses. M. Buttoudin explique que les justificatifs ont été demandés à l'association pour étudier un éventuel réajustement. M. le Maire précise que le ski club va certainement subir une perte de recettes issues du reversement des assurances neige en raison de l'arrêt prématuré de la saison de ski du fait de la crise du Covid. Il faudra donc rester attentif au club.

➔ A l'unanimité, le Conseil approuve le montant des subventions telles que proposées.

DELIBERATION N°02-0620 - VOTE AIDE FINANCIERE A LA SOCIETE DES CINEMAS DU CHABLAIS

M. le Maire rappelle que la loi Sueur n° 92-651 permet aux collectivités locales d'apporter une contribution de fonctionnement à des exploitants privés de cinéma.

Dans ce cadre, une convention d'objectifs a donc été signée le 7 août 2012 entre la Commune et l'exploitant des cinémas du Chablais précisant que le montant de la subvention est fixé chaque année par le Conseil Municipal et transcrit dans un avenant annuel à la convention.

Compte tenu des comptes présentés et de la nécessité de maintenir cette activité, il est proposé d'octroyer pour l'année 2020, une subvention d'un montant de 10 000 €, identique à l'année précédente.

Le Maire expose par ailleurs que M. Piccot souhaite discuter avec la commune sur la pérennité de ce service et sur les modalités d'exploitation prochaine.

La municipalité réunie le 24 juin a émis un avis favorable sur la reprise de cette activité par la commune à partir de décembre 2020 considérant l'intérêt général d'accès à la culture. Une rencontre sera organisée avec les élus et M. PICCOT pour envisager les modalités pratiques. Un point d'information sera fait lors d'une prochaine séance. Le rdv est proposé le 9 juillet à 15h. Les élus sont invités à participer à cette rencontre.

M. le Maire rajoute que les comptes sont consultables auprès de Mme ARVIS. Il rajoute que le cinéma est une vraie activité complémentaire dans la station en cas de mauvais temps car il propose dans ces cas une séance à 14h.

➔ A l'unanimité, le Conseil approuve l'aide financière apportée à la société des cinémas du Chablais.

DELIBERATION N°03-0620 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

Considérant l'avis de la commission des finances du 29 mai 2020, et au regard de la situation financière nettement améliorée depuis l'exercice 2017 (épargne nette positive, résultat d'exercice positif, ratio de désendettement en dessous du seuil d'alerte), il convient de maintenir les taux des 4 taxes locales au même niveau que 2019 soit :

Taxes	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation - TH	27,70%	27,70%
Taxe foncière (bâti) – TB	21,10%	21,10%
Taxe foncière non bâti - TNB	89,04%	89,04%
Produit attendu des taxes communales	5 472 077 €	5 519 174 €
Gain fiscal	196 413 €	47 097 €

➔ A l'unanimité, le Conseil approuve les taux des taxes ménages tels qu'exposés.

DELIBERATION N°04-0620 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020 : BUDGETS ANNEXES DU PATRIMOINE, DU PARKING, DU TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES, DES FORETS, DES REMONTEES MECANIQUES, DE L'EAU ET BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.

M. le Maire demande à M. BUTTOUDIN, Vice-président de la commission finances d'exposer les propositions de budgets détaillés dans les notes distribuées aux élus avant la séance et qui ont été soumis à l'avis de la commission finances du 29 mai 2020.

M. BUTTOUDIN donne lecture des budgets par chapitre.

BUDGET FORETS

BP 2020 - FORETS

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
DEPENSES	BP+ DM 2019	Proposition BP 2020	DEPENSES	BP+ DM 2019	Proposition BP 2020 avec RAR
Virement sect. d'investissement	2 000	0	Travaux (20-21-23)	4 000	2 000
Charges à caractère général (011)	88 850	80 300			
Charges de personnel (012)	2 500	2 500			
Charges de gestion courante (65)+(6)	50	20			
Dépenses imprévues (022)		0			
TOTAL	93 400	82 820	TOTAL	4 000	2 000
RECETTES	BP+ DM 2019	Proposition BP 2020	RECETTES	BP+ DM 2019	Proposition BP 2020 avec RAR
Excédent antérieur reporté (002)	17 442	4 256	Excédent antérieur reporté (001)	374	1 974
Produits des ventes (70)	27 000	12 000	Virement sect. fonctionnement	2 000	0
Dotations et participations (74)	48 942	200	Affectation du résultat (1068)	1 600	0
Autres produits courants (75)	16	66 364	Dotations (10)	26	26
TOTAL	93 400	82 820	TOTAL	4 000	2 000
Comparatif BP+ DM2019/BP 2020 :		-11,33%	Comparatif BP+ DM2019/BP 2020 :		-50,00%

BP 2020 - PATRIMOINE

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
DEPENSES	BP+ DM 2019	Proposition BP 2020	DEPENSES	BP+ DM 2019	Proposition BP 2020 avec RAR
Virement sect.d'investissement	61 000	117 400	Déficit antérieur reporté (001)	29 943	31 551
Charges à caractère général (011)	33 800	14 300	Remboursement d'emprunts (16)	28 296	29 706
Charges de personnel (012)	15 000	15 000	Travaux (20-21-23)	32 760	588 293
Charges de gestion courante (65)	50	50			
Charges financières (66)	7 150	6 250			
TOTAL	117 000	153 000	TOTAL	91 000	649 550
RECETTES	BP+ DM 2019	Proposition BP 2020	RECETTES	BP+ DM 2019	Proposition BP 2020 avec RAR
Excédent antérieur reporté (002)	34 256	63 994	Virement sect. fonctionnement	61 000	117 400
Autres produits courants (75)	82 744	89 006	Affectation du résultat (1068)	30 000	32 150
Produits exceptionnelles (77)	0	0	Emprunts (16)	0	500 000
TOTAL	117 000	153 000	TOTAL	91 000	649 550
Comparatif BP+ DM2019/BP 2020 :		30,77%	Comparatif BP+ DM2019/BP 2020 :		613,79%

BP 2020 - PARKING

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
DEPENSES	BP+ DM 2019	Proposition BP 2020	DEPENSES	BP+ DM 2019	Proposition BP 2020 avec RAR
Virement sect.d'investissement	0	0	Travaux (20-21-23)	634 772	734 372
Charges à caractère général (011)	72 650	60 750	Opérations d'ordre entre section	228	228
Charges de personnel (012)	26 300	26 300			
Charges de gestion courante (65)	50	50			
Opérations d'ordre entre section	238 130	257 100			
Dépenses imprévues (022)	70	200			
TOTAL	337 200	344 400	TOTAL	635 000	734 600
RECETTES	BP+ DM 2019	Proposition BP 2020	RECETTES	BP+ DM 2019	Proposition BP 2020 avec RAR
Excédent antérieur reporté (002)	22 020	26 017	Excédent antérieur reporté (001)	396 784	477 488
Produits des ventes (70)	13 000	12 500	Virement sect. Fonctionnement	0	0
Subventions d'exploitation (74)	174 900	188 600	Affectation du résultat (1068)	0	0
Autres produits courants (75)	127 000	117 000	Dotations (10)	0	0
Autres produits (76-77)	52	55	Subventions (13)	86	12
Opérations d'ordre entre section	228	228	Opérations d'ordre entre section	238 130	257 100
TOTAL	337 200	344 400	TOTAL	635 000	734 600
Comparatif BP+ DM2019/BP 2020 :		2,14%	Comparatif BP+ DM2019/BP 2020 :		15,68%

BP 2020 - TRANSPORT

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
DEPENSES	BP+ DM 2019	Proposition BP 2020	DEPENSES	BP+ DM 2019	Proposition BP 2020 avec RAR
Virement sect. d'investissement	25 750	56 900	Déficit antérieur reporté (001)	0	16 817
Charges à caractère général (011)	1 270 700	992 000	Remboursement emprunts (16)	47 333	47 333
Charges de personnel (012)	26 400	26 400	Travaux (20-21-23)	52 667	69 510
Charges de gestion courante (65)	50	50			
Charges financières (66)	10 000	8 850			
Opérations d'ordre entre section	5 046	7 376			
Dépenses imprévues (022)	54	324			
TOTAL	1 338 000	1 091 900	TOTAL	100 000	133 660
RECETTES	BP+ DM 2019	Proposition BP 2020	RECETTES	BP+ DM 2019	Proposition BP 2020 avec RAR
Excédent antérieur reporté (002)	7 681	27 589	Virement sect. fonctionnement	25 750	56 900
Produits des ventes (70)	12 000	18 000	Excédent antérieur reporté (001)	19 067	0
Subventions d'exploitation (74)	357 800	301 300	Dotations (10)	0	6
Autres produits courants (75)	400	0	Affectation du résultat (1068)	0	23 350
Autres produits (76)	960 100	745 000	Autres (21)	4 109	0
Produits exceptionnelles (77)	19	11	Opérations d'ordre entre section	5 046	7 376
			Créances sur des collectivités (27)	46 028	46 028
TOTAL	1 338 000	1 091 900	TOTAL	100 000	133 660
Comparatif BP+ DM2019/BP 2020 :		-18,39%	Comparatif BP+ DM2019/BP 2020 :		33,66%

BP 2020- REMONTEES MECANIKES

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
DEPENSES	BP+ DM 2019	Proposition BP 2020	DEPENSES	BP+ DM 2019	Proposition BP 2020 avec RAR
Virement sect. d'investissement	674 500	305 600	Déficit antérieur reporté (001)	0	210 403
Charges à caractère général (011)	289 000	460 300	Remboursement d'emprunts (16)	1 373 817	1 218 107
Charges de personnel (012)	20 000	20 000	Subventions remb. (13)	915 000	450 381
Charges de gestion courante (65)	20 000	15 500	Opérations d'ordre entre section	27 644	27 644
Charges financières (66)	301 200	244 850	Opérations patrimoniales (041)	115 000	30 000
Charges exceptionnelles (67)	12	60 411	Travaux (20-21-23)	548 339	208 764
Opérations d'ordre entre section	1 141 388	1 064 739	Participations (26)	91 000	181 200
TOTAL	2 446 100	2 171 400	TOTAL	3 070 800	2 326 500
RECETTES	BP+ DM 2019	Proposition BP 2020	RECETTES	BP+ DM 2019	Proposition BP 2020 avec RAR
Excédent antérieur reporté (002)	368 400	319 740	Excédent antérieur reporté (001)	573 839	0
Dotations et participations (74)	0	0	Virement sect. Fonctionnement	674 500	305 600
Autres produits courants (75)	2 050 000	1 824 000	Affectation du résultat (1068)	0	385 350
Autres produits (76-77)	56	16	Dotations (10)	73	30
Opérations d'ordre entre section	27 644	27 644	Subventions (13)	451 000	450 381
			Transfère de TVA (27)	115 000	30 000
			Opérations d'ordre entre section	1 141 388	1 064 739
			Opérations patrimoniales (041)	115 000	30 000
			Sortie de biens (21)	0	60 400
TOTAL	2 446 100	2 171 400	TOTAL	3 070 800	2 326 500
Comparatif BP+ DM2019/BP 2020 :		-11,23%	Comparatif BP+ DM2019/BP 2020 :		-24,24%

BP 2020 - EAU

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
DEPENSES	BP+ DM 2019	Proposition BP 2020	DEPENSES	BP+ DM 2019	Proposition BP 2020 avec RAR
Virement sect. d'investissement	312 800	420 000	Déficit antérieur reporté (001)	0	0
Charges à caractère général (011)	133 010	129 440	Remboursement d'emprunts (16)	180 741	183 913
Charges de personnel (012)	127 000	127 000	Travaux (20-21-23)	1 370 939	865 367
Atténuations de produits (014)	118 757	109 046	Opérations d'ordre entre section	37 520	38 121
Charges de gestion courante (65)	9 550	10 050			
Charges financières (66)	62 900	57 500			
Charges exceptionnelles (67)	5 000	6 010			
Opérations d'ordre entre section	174 798	184 181			
Dépenses imprévues (022)	4 185	4 073			
TOTAL	948 000	1 047 300	TOTAL	1 589 200	1 087 400
RECETTES	BP+ DM 2019	Proposition BP 2020	RECETTES	BP+ DM 2019	Proposition BP 2020 avec RAR
Excédent antérieur reporté (002)	197 033	358 138	Excédent antérieur reporté (001)	434 420	113 910
Produits des ventes (70)	713 000	651 000	Virement sect. fonctionnement	312 800	420 000
Subventions d'exploitation (74)	0	0	Affectation du résultat (1068)	55 500	0
Autres produits courants (75)	0	0	Dotations (10)	94	46
Autres produits (76-77)	448	41	Subventions (13)	611 587	369 263
Opérations d'ordre entre section	37 520	38 121	Emprunts (16)	0	0
			Opérations d'ordre entre section	174 798	184 181
TOTAL	948 000	1 047 300	TOTAL	1 589 200	1 087 400
Comparatif BP+ DM2019/BP 2020 :		10,47%	Comparatif BP+ DM2019/BP 2020 :		-31,58%

BP 2020- CENTRE AQUATIQUE

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
DEPENSES	BP+ DM 2019	Proposition BP 2020	DEPENSES	BP+ DM 2019	Proposition BP 2020 avec RAR
Virement sect. d'investissement	473 250	501 110	Déficit antérieur reporté (001)	457 626	473 241
Charges à caractère général (011)	665 850	632 760	Remboursement d'emprunts (16)	473 244	488 313
Charges de personnel (012)	42 000	39 800	Travaux (20-21-23)	9	12 806
Charges de gestion courante (65)	497 300	721 320			
Charges financières (66)	436 800	421 710			
TOTAL	2 115 200	2 316 700	TOTAL	930 880	974 360
RECETTES	BP+ DM 2019	Proposition BP 2020	RECETTES	BP+ DM 2019	Proposition BP 2020 avec RAR
Excédent antérieur reporté (002)	19 167	40 423	Virement sect. fonctionnement	473 250	501 110
Produits des ventes (70)	90 000	81 000	Affectation du résultat (1068)	457 630	473 250
Subventions d'exploitation (74)	1 562 000	1 639 850			
Autres produits courants (75)	444 000	555 350			
Autres produits (77)	33	77			
TOTAL	2 115 200	2 316 700	TOTAL	930 880	974 360
Comparatif BP+ DM2019/BP 2020 :		9,53%	Comparatif BP+ DM2019/BP 2020 :		4,67%

BP 2020 COMMUNE							
FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BP+ DM 2019	Proposition BP 2020	Envoi BP+DM 2019/BP 2020	DEPENSES	BP+ DM 2019	Proposition BP 2020 avec RAR	Envoi BP+DM 2019/BP 2020
Virement sect. d'investis.	2 858 000	2 516 000	-11,97%	Déficit antérieur reporté (001)	1 342 339	1 936 605	44,27%
Charges à caractère gén.(011)	2 419 100	1 953 900	-19,23%	Opérat° patrimoniales	0	0	
Charges de personnel (012)	2 668 800	2 823 000	5,78%	Remboursement TLE (10)	45 900	10 395	-77,35%
Atténuations de produits (014)	421 080	430 000	2,12%	Remboursement d'emprunts (1	1 251 661	1 155 000	-7,72%
Charges de gest° courante (65)	1 637 290	1 628 350	-0,55%	Travaux (20-21-23)	2 679 100	2 058 304	-23,17%
Charges financières (66)	397 000	357 700	-9,90%	Travaux (20-21-23) Reste à réaliser		479 696	
Charges exceptionnelles (67)	2 233 950	2 198 100	-1,60%				
Opérat° d'ordre entre section	3 853	3 853	0,00%				
Dépenses imprévues (022)	4 927	89 097					
TOTAL	12 644 000	12 000 000	-5,09%	TOTAL	5 319 000	5 640 000	
RECETTES	BP+ DM 2019	Proposition BP 2020	Envoi BP+DM 2019/BP 2020	RECETTES	BP+ DM 2019	Proposition BP 2020 avec RAR	Envoi BP+DM 2019/BP 2020
Excédent antér.reporté (002)	1 314 625	1 153 659	-12,24%	Virement sect. Fonctionnement	2 858 000	2 516 000	-11,97%
Remboursement (013)	72 975	74 938	2,69%	Affectation du résultat (1068)	1 800 000	2 270 000	26,11%
Produits des ventes (70)	1 174 400	988 900	-15,80%	Dotations (10)	416 547	415 000	-0,37%
Impôts et taxes (73)	8 736 000	8 453 900	-3,23%	Subventions (13)	240 600	224 450	-6,71%
Dotations et participat° (74)	1 125 000	1 086 600	-3,41%	Emprunts (16)	0	0	
Autres produits courants (75)	197 000	211 803	7,51%	Opérat° d'ordre entre section	3 853	3 853	0,00%
Autres produits (77)	24 000	30 200	25,83%	Vente de terrains		201 220	
Opérations d'ordre entre section	0	0		Dépôts et cautionnement reçus (165)		9 477	
TOTAL	12 644 000	12 000 000		TOTAL	5 319 000	5 640 000	
Comparatif BP+ DM2019/BP 2020 :			-5,09%	Comparatif BP+ DM2019/BP 2020 :			6,03%

En version consolidée, le budget 2020 :

BUDGETS		MONTANT	TOTAL	EVOL BP19
FORETS	fonctionnement	82 820 €	84 820 €	-11.33%
	investissement	2 000 €		-50%
PATRIMOINE IMMOBILIER	fonctionnement	153 000 €	802 550 €	30.77%
	investissement	649 550 €		613.79%
PARKING	fonctionnement	344 400 €	1 079 000 €	2.14%
	investissement	734 600 €		15.68%
TRANSPORT DE PERSONNES	fonctionnement	1 091 900 €	1 225 500 €	-18.39%
	investissement	133 660 €		33.66%
REMONTEES MECANIQUES	fonctionnement	2 171 400 €	4 497 900 €	-11.23%
	investissement	2 326 500 €		-24.24%
EAU	fonctionnement	1 047 300 €	2 134 700 €	10.47%
	investissement	1 087 400 €		-31.58%
CENTRE AQUATIQUE	fonctionnement	2 316 700 €	3 291 060 €	9.53%
	investissement	974 360 €		4.67%

COMMUNE	fonctionnement	12 000 000 €	17 640 000 €	-5.09%
	investissement	5 640 000 €		6.03%
TOTAL consolidé	fonctionnement	19 207 520 €	30 755 590 €	
	investissement	11 548 070 €		

Concernant le budget patrimoine, M. MAXIT Gérard demande quels sont les types de travaux sur le chalet de Vannes. M. le Maire précise qu'il s'agit de le rénover thermiquement pour le rendre habitable ponctuellement, c'est un chiffrage estimatif et il y aura une mise en concurrence. Ce bâtiment était auparavant loué à du personnel saisonnier mais il pourrait avoir une autre vocation.

En marge du vote du budget général, il est indiqué que deux dispositifs d'aide ont été budgétés pour cette année :

- Le dispositif de l'aide à l'acquisition de vélo électrique selon les mêmes conditions réglementaires et financières qu'en 2019 (convention d'aide jointe à la présente note). 16 dossiers avaient été admis en 2019, soit un budget de 3200 €.

- L'aide à l'acquisition financière d'une ruche : La convention fixant les conditions pour bénéficier de ce dispositif d'aide est joint à la présente délibération. L'aide est de 200 € par foyer. Condition fiscale attachée au bénéfice de cette aide (taxe habitation).

Ces deux aides s'inscrivent dans la volonté municipale d'aider symboliquement à la préservation de notre environnement. Démarches ayant aussi participé aux objectifs du label Flocon vert.

Le Maire rappelle l'intérêt des ruches dans l'environnement mais aussi pour les liens créés entre les générations avec une transmission des connaissances.

Il complète la présentation de M. BUTTOUDIN au sujet des subventions d'équilibre versées notamment au budget annexe parking. Il souligne le travail d'améliorations du service stationnement sur la commune et d'équité rappelant que des fraudes au système avaient été identifiés et contrées par l'installation d'un lecteur de plaque etc...que ces fraudes constituaient des manques à gagner pour la commune. Il aborde aussi les amendes de police en précisant qu'en tant que commune de moins de 10 000 habitants, les amendes dressées par la police municipale sur les stationnements gênants et dangereux, ne vont pas dans le budget communal mais au niveau de l'Etat qui ensuite reverse une partie via un fonds dédié géré par le Département qui apporte un soutien financier aux projets relatifs à la sécurité des piétons et autres aménagements de voirie et accessibilité.

➔ A l'unanimité, le Conseil approuve les différents budgets et approuve la reconduction des opérations de soutien financier à l'acquisition d'un vélo électrique et d'une ruche selon les conditions exposées dans les conventions jointes à la présente délibération.

DELIBERATION N°05-0620 – VOTE DES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE PROVENANT DU BUDGET PRINCIPAL VERS LES BUDGETS ANNEXES

L'article L 2224-1 du CGCT impose un strict équilibre budgétaire des SPIC exploités en régie, affermés ou concédés par les communes. L'article L. 2224-2 prévoit quelques dérogations à ce strict principe de l'équilibre. Le conseil municipal peut décider une prise en charge des dépenses du SPIC dans son budget général :

- 1) si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières,
- 2) si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs, (cas des budgets, transport, parking et centre aquatique)

- 3) si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

	CA2018	CA2019	BP2020	Commentaires/justification
TRANSPORTS	288 000 €	357 800 €	301 300 €	Gratuité du service exploité en régie –aucune autre recette à part le remboursement par la SAEM d'une participation
PARKING	164 900 €	174 900 €	188 600 €	Insuffisance de recettes liées à une exploitation saisonnière courte
CENTRE AQUA	1 409 100 €	1 562 000 €	1 639 850 €	Sur ce budget sont imputés les coûts de construction (PPP) et d'exploitation commerciale (DSP)
FORETS	27 000 €	46 000 €	66 350 €	Taxe foncière augmentant, pas assez de recettes d'exploitation pour la couvrir- nota la taxe foncière est incluse dans les recettes communales
TOTAL	1 889 000 €	2 140 700 €	2 196 100 €	
PART DU BUDGET GENERAL	21.36%	22.48%	18.30%	

→ A l'unanimité, le Conseil approuve le versement du budget principal vers les budgets annexes des subventions d'équilibre telles que présentées et justifiées dans le tableau ci-dessus.

DELIBERATION N°06-0620 – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DU CDAS 2020 et AU TITRE DU PLAN TOURISME

Le Maire explique que le Département est découpé en 17 cantons, et qu'il attribue une enveloppe cantonale annuelle aux conseillers départementaux chargés d'aider des collectivités et associations locales selon les sujets et ordre de priorité fixés par le Département. Le canton Evian dispose de 1,5 M€.

M. le Maire expose qu'il souhaiterait déposer auprès du Département deux demandes de subvention :

1/ une demande d'aide financière au titre du CDAS pour la réhabilitation du presbytère en cabinet médical

Coût de l'opération : 299 799 € HT

Aide possible du Département à solliciter au meilleur taux.

Le Maire indique que l'aide pourrait être de 100 000 € mais il faut que le Département délibère au préalable.

→ A l'unanimité le Conseil autorise M. le Maire à déposer la demande de subvention au titre du CDAS pour un montant maximum et à signer toutes les pièces utiles.

2/ une demande d'aide financière au titre du plan tourisme pour la création d'un espace débutant à super Châtel. Ce projet est mené par la SAEM à qui la commune a confié la gestion par contrat de DSP de 20 ans. C'est un projet inscrit dans le plan d'investissements du délégataire. Le Département ne disposant plus de la compétence économique (Région), il ne peut subventionner une entreprise. Cependant, la commune étant actionnaire à 80 % de la SAEM, et même si elle n'est pas maître d'ouvrage, elle est le donneur d'ordre puisqu'elle a souhaité que cet investissement soit inscrit dans le contrat. La subvention que la commune pourrait percevoir pour ce projet est au maximum de 600 000 €. Elle reverserait cette somme à la SAEM au moyen d'une convention de reversement.

➔ A l'unanimité, le Conseil autorise M. le Maire à déposer la demande de subvention au titre du PLAN TOURISME pour un montant maximum et à signer toutes les pièces utiles ainsi que la convention de reversement de la subvention au bénéfice de la SAEM, maître d'ouvrage et financeur des travaux.

DELIBERATION N°07-0620 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DSIL 2020

Une demande identique au de la création du cabinet médical pourrait être faite auprès de l'Etat. Le montant d'aide sollicité pourrait être de 59 960 € au maximum. le Maire de l'autoriser à déposer une demande auprès de l'Etat

➔ A l'unanimité, le Conseil autorise M. le Maire à déposer la demande de subvention au titre du DSIL pour un montant maximum et à signer toutes les pièces utiles.

DELIBERATION N°08-0620 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION

Dans le prolongement des délibérations précédentes, une demande de subvention pourrait être déposée auprès de la Région au meilleur taux pour la création du cabinet médical.

➔ A l'unanimité, le Conseil autorise M. le Maire à déposer la demande de subvention à la Région et à signer toutes les pièces utiles.

DELIBERATION N°09-0620 – CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL « MAISON MEDICALE »

M. le Maire expose au Conseil que le précédent mandat avait désigné un groupe de travail en charge de la réflexion sur la création d'une maison médicale. La municipalité avait d'ailleurs initié le projet de la création d'une « Maison médicale » avec la commune de La Chapelle. Il est essentiel de s'inscrire dans la continuité des actions déjà menées et de constituer ce groupe de travail au sein de la nouvelle équipe.

Pour faciliter les échanges avec les acteurs de la santé, M. le Maire demande que quelques élus puissent constituer ce groupe de travail. Il rajoute que Mme ROQUIGNY, 4^e adjointe en charge des affaires relatives à la santé et au social pourrait être à ses côtés. Il fait appel à candidature pour 2 ou 3 autres élus.

Ce groupe de travail rendra régulièrement compte et à minima lors des séances du conseil de l'avancement de ce dossier.

Gérard MAXIT, Gabrielle DAVID, Dominique VUARAND , Sophie GRILLET-MUNIER.

➔ A l'unanimité, le Conseil désigne les membres ci-dessus constitués en groupe de travail « maison médicale » pour suivre le dossier.

DELIBERATION N°10-0620 – ADHESION ASSOCIATIONS

M. le Maire expose au conseil que les associations ci-dessous apportent un service d'aide, d'information et de formation à la commune Il propose donc de délibérer pour adhérer aux associations et renouveler annuellement l'adhésion pour la durée du mandat.

Le Budget principal de la Commune :

ORGANISMES/ ASSOCIATIONS	Domaines / actions	Montants cotisations annuelles - Montant 2019	Montants cotisations annuelles - Montant 2020
SEA (Société d'Economie Alpestre Haute Savoie)	<i>Soutien - Action de défense, de promotion et de développement de l'économie alpestre</i>	60,00 €	60,00 €
ADM74 (Association des Maires, Adjoints et Conseillers Généraux de Haute-Savoie)	<i>Accompagnement des Collectivités Territoriales - gestion administrative et informatisation des services</i>	514,80 €	540,54 €
ADM74 (Association des Maires, Adjoints et Conseillers Généraux de Haute-Savoie)	<i>Service informatique</i>		400,00 €
ADM74 (Association des Maires, Adjoints et Conseillers Généraux de Haute-Savoie)	<i>Plateforme marchés publics</i>	280,00 €	de l'ordre de 280 €
ANEM (Association des Elus de la Montagne)	<i>Moyens d'action pour défendre les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la montagne</i>	1 726,98 €	1 643,71 €
Association des Maires des Stations Classées & Communes Touristiques	<i>Développement du potentiel touristique des Communes</i>	1 014,00 €	1 014,00 €
ANENA (Association Nationale pour l'Etude de la Neige et des Avalanches)	<i>Sécurité en Montagne</i>	Pas cotisé	Maintenir pour la formation des artificiers
Fédération des Stations Vertes & Villages de Neige	<i>Développement des territoires ruraux – label « famille plus »</i>	832,00 €	850,00 €
SYANE (Syndicat des Energies et de l'aménagement numérique de la Haute- Savoie)	<i>Electricité – gaz – énergie – éclairage public – communications électroniques</i>	2 919,95 €	2 998,60 €

SYANE (Syndicat des Energies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie)	<i>Commandes achats groupés fourniture d'électricité</i>	620,00 €	de l'ordre de 620 €
Réseau « Empreintes »	<i>Action de valorisation et de promotion des sites patrimoniaux -</i>	35,00 €	35,00 €
Association « Patrimoine en Chablais »	<i>Action de promotion des sites culturels, naturels et historiques de la région lémanique – publication du petite guide « Visites en Chablais »</i>	50,00 €	De l'ordre de 50 €
Association « Savoie Haute-Savoie Juniors »	<i>Schéma de développement 2012/2014 en faveur de l'accueil des groupes d'enfants et la diversification</i>	100,00 €	De l'ordre de 100 €
Association pour l'Histoire de l'Administration des Douanes Françaises (AHAD)	<i>Informations sur l'actualité douanière, ses cahiers d'histoire sur le passé douanier édités 2 fois par an, permettant au service Patrimoine de compléter les visites guidées et organiser des expositions temporaires</i>	25,00 €	25,00 €
Conseil National des Villages Fleuris	<i>Adhésion au Conseil National des villes et villages fleuris</i>	175,00 €	De l'ordre de 175 €
Fédération Française de Ski	<i>Cotisations villes et villages amis des équipes de France</i>	1 500,00 €	De l'ordre de 1500 €
Association ANIMAUX SECOURS	<i>Services fourrière intercommunale animale</i>	1 287,00 €	1 287,00 €
Association des Portes du Soleil	<i>Cotisations</i>	21 805,00 €	23 718,00 €
Syndicat Apiculture de Haute-Savoie	<i>Adhésion au syndicat d'apiculture et groupement de défense sanitaire apicole de Haute-Savoie</i>	33,00 €	33,00 €
Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale	<i>Adhésion et abonnement à la revue</i>	105,00 €	105,00 €
ORGANISMES/ASSOCIATIONS	Domaines / actions	Montants cotisations annuelles -	Montants cotisations annuelles -

		Montant 2019	Montant 2020
Association des communes forestières de Haute-Savoie	<i>Cotisations basées sur 1 % du montant des ventes de bois de l'année précédente</i>	1 170,25 €	De l'ordre de 1170 €
Office National des Forêts	<i>Contribution à l'hectare de forêt communale</i>	1 513,28 €	1 513,28 €
PEFC Rhône-Alpes	<i>Contribution à la certification forestière (PEFC) pour les 5 prochaines années (2018-2023)</i>	718,83 €	Payé en 2018 pour 5ans
France Bois Forêt	<i>Cotisation Volontaire Obligatoire (CVO) pour les assujettis de la filière Forêts Bois</i>	282,71 €	De l'ordre de 282 €

→ A l'unanimité, le Conseil approuve l'adhésion aux associations et autorise le Maire à payer les cotisations en conséquence.

DELIBERATION N°11-0620 – FRAIS DANS LE CADRE DES FETES ET CEREMONIES

M. le Maire expose que la commune peut être amenée à offrir des bouquets pour les mariages, à commander des gerbes pour les décès, à commander des médailles et coupes et organiser des cérémonies en lien avec la vie municipale, à offrir des cadeaux à des personnes partant en retraite et ayant rendu des services ou s'étant distinguées ou impliquées dans la vie municipale et associative locale. Pour permettre toutes ces dépenses pendant toute la durée du mandat, il convient de prendre une délibération générale rattachant ces dépenses au compte 6232.

→ A l'unanimité, le Conseil approuve ces dépenses pour toute la durée du mandat.

DELIBERATION N°12-0620 – PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS CCPEVA – COMPETENCE ASSAINISSEMENT

La communauté de communes a pris la compétence assainissement lors de la fusion des intercommunalités entre Pays d'Evian et Vallée d'Abondance en janvier 2017. Tout transfert de compétence s'accompagne du transfert des biens pour permettre son exercice. Le transfert des biens ne signifie pas pour autant dépossession des biens appartenant à la commune mais de la mise à disposition à titre gratuit avec obligation de gestion en bon père de famille des biens. La communauté prendra aussi en charge l'ensemble des dépenses d'entretien et des taxes attachées à l'activité et aux biens.

Ce transfert est organisé matériellement par la signature d'une convention de mise à disposition dont le projet est joint en annexe.

→ A l'unanimité, le Conseil approuve la mise à disposition des biens pour la compétence assainissement et autorise le Maire à signer le procès-verbal.

DELIBERATION N°12 bis-0620 – CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC CCPEVA – MARCHE TRAVAUX ASSAINISSEMENT ET ADDUCTION EAU POTABLE – SUPER CHATEL

Une 2ème tranche de l'opération « mise en exploitation de la source de Meurba » sera réalisée au cours de l'année 2020. Les travaux concernent la pose en tranchée de 700 ml de conduite de

refoulement ainsi que la pose en tranchée commune de 570 ml de conduite de distribution d'eau potable, depuis la route du Petit-Châtel jusqu'au hameau de Sur le Crêt.

Il est apparu opportun d'effectuer simultanément aux travaux d'eau portable, la pose d'un collecteur d'eaux usées, qui permettrait à terme de relier au réseau public d'assainissement le secteur de Super-Chatel (potentiel 1 hôtel restaurant, 5 restaurants, quelques chalets). La CCPEVA qui détient la compétence assainissement a validé ce projet.

Pour ce faire il est nécessaire de constituer un groupement de commandes avec la CCPEVA.

La Commune de CHATEL sera désignée coordonnateur du groupement de commandes. Cette dernière aura la charge de l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants et du suivi de l'exécution des différents marchés.

Chaque membre du groupement assumera l'entretien et la gestion des équipements publics réalisés dans le cadre du groupement, procédera aux paiements directs des différents prestataires attributaires des marchés relatifs à ses compétences.

➔ A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Le Maire annonce aux élus qu'une visite des installations « meurba » et centre technique.

3. RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION N° 13-0620 – RENOUELEMENT CONTRATS DE TRAVAIL D'AGENTS NON TITULAIRES

Conformément à l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, et dans l'attente d'un recrutement statutaire, Monsieur le Maire propose de maintenir en fonction les agents non titulaires dont les contrats de travail se termineront dans les prochains mois ; il s'agit des agents suivants :

- Mme Audrey LECOCQ, recrutée depuis le 9 juillet 2019 sur la base d'un CDD d'une durée de 1 an en qualité d'auxiliaire de puériculture à temps complet au service de la structure multi-accueil « Les Mouflets », en remplacement d'un agent démissionnaire ; fin de contrat le 8 juillet 2020.
- Madame Marie-Josèphe BLANC-MANCIN, recrutée depuis le 29 juillet 2019 sur la base d'un CDD d'une durée de 1 an, en qualité de cuisinière à temps non complet, annualisée sur la base de 24/35^{ème} au service de restauration scolaire ; compte tenu de son planning prévisionnel de travail pour la prochaine année scolaire et des besoins du service, il est proposé de diminuer son temps de travail sur la base de 23,5/35^{ème} ; fin de contrat le 28 juillet 2020.
- Monsieur Jean-Marc MASSON, recruté depuis le 2 septembre 2019 sur la base d'un CDD d'un an, en qualité de cuisinier à temps complet au service de restauration scolaire, affecté également à l'entretien des locaux scolaires ; fin de contrat le 31 août 2020.
- Monsieur Cédric GIRARD-BERTHET, recruté depuis le 3 septembre 2019, sur la base d'un CDD d'un an, en qualité de menuisier à temps complet, affecté au service technique des bâtiments ; fin de contrat le 31 août 2020.
- Monsieur Steeve VIGNY, recruté depuis le 25 octobre 2019, sur la base d'un CDD d'un an, en qualité d'agent polyvalent à temps complet, affecté au service technique de la voirie / déneigement en période hivernale et au lac de Vannes / espaces verts de Mai à novembre ; fin de contrat le 24 octobre 2020.

➔ A l'unanimité, le Conseil approuve le maintien d'embauche du personnel dans le cadre d'un CDD pour une nouvelle période de 1 an selon les conditions d'embauche sus-exposées

DELIBERATION N° 14-0620 – CREATION DES POSTES SERVICE ENFANCE – ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 juin 2019, par laquelle le Conseil Municipal décidait de créer trois postes d'adjoint d'animation à temps non complet, dont deux postes sur la base de 32/35^{ème}, et un poste sur la base de 17,5/35^{ème}, affectés au service enfance pour assurer les fonctions d'ATSEM, ainsi que la surveillance cantine et périscolaire, l'animation de l'accueil de loisirs et le ménage des locaux enfance.

Il informe que les besoins de ce service ont été actualisés, d'une part compte tenu des besoins du service durant la prochaine année scolaire, et d'autre part, afin de tenir compte des demandes formulées par certains agents qui souhaitent diminuer leur temps de travail ; un nouveau planning a donc été établi. Il expose que les besoins pour cette année scolaire sont donc les suivants :

- 1 poste d'adjoint d'animation TNC annualisé sur la base de 30/35^{ème} occupé par Sabrina LEONARDI (diminution de 2 H / semaine, l'agent souhaite plus de temps libre)
- 2 postes d'adjoint d'animation TNC annualisés sur la base de 17,5/35^{ème} occupés par Alicia BESSON et Aurélie BETEMPS (1 poste sans changement, et un poste en diminution suite à la demande de l'agent qui souhaite travailler à mi-temps)
- 1 poste d'adjoint d'animation TNC annualisé sur la base de 28/35^{ème} : recrutement de Jérôme PARY (poste permanent supplémentaire afin de compléter le poste à mi-temps ci-dessus et qui remplace également un poste saisonnier).

Ce nouveau planning prévisionnel représente 4 270 heures annuelles pour les 4 postes précités, contre 4 042 heures l'année scolaire précédente (+ 228 heures pour l'année), mais permet une meilleure organisation du temps de travail en cas d'absence pour maladie et/ou congés.

➔ A l'unanimité, le Conseil approuve l'organisation de l'équipe scolaire-périscolaire telle que présentée ci-dessus et les conditions d'embauche et autorise le Maire à signer les contrats.

DELIBERATION N° 15-0620 – CREATION DES POSTES DES ENSEIGNANTS ARTISTIQUES POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE – ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Monsieur le Maire expose qu'il convient de prévoir dès à présent, le recrutement des professeurs pour le fonctionnement de l'école de musique durant l'année scolaire 2020/2021 et modifier, le cas échéant, le temps de travail des professeurs titulaires.

Il rappelle les moyens mis en œuvre durant l'année écoulée, à savoir :

- Directeur de l'école & professeur de percussions et musique actuelle : 1 agent recruté par l'association « Echo Alpin » à raison de 16 H hebdomadaires ; poste subventionné par la commune
- Professeur de flute : 1 agent fonctionnaire à temps non complet recruté sur la base de 7/20^{ème} ;
- Professeur de chant et formation musicale : 1 agent non titulaire mensualisé sur la base de 6,75/20^{ème} ;
- Professeur de saxophone : 1 agent non titulaire, mensualisé sur la base de 5,75/20^{ème} ;
- Professeur de cuivres : 1 agent non titulaire, mensualisé sur la base de 5/20^{ème} ;

- Professeur de guitare et formation musicale : 1 agent non titulaire, mensualisé sur la base de 5/20^{ème} ;
- Professeur de piano : 1 agent non titulaire, recruté pour la préparation du concert de Noël et des examens de fin d'année, pour un volume total maximum de 30 heures pour l'année scolaire ;
- Jurys d'examens : 3 personnes pour une durée maximum de 5 heures de travail en juin pour la validation des examens de fin d'année.

Les besoins prévisionnels de l'école de musique en termes d'heures d'enseignement sont identiques à l'année écoulée en ce qui concerne les professeurs adjoints, sachant qu'un réajustement au niveau des heures pourra intervenir en septembre, en fonction des inscriptions.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer pour le recrutement de ces professeurs et à fixer leur rémunération en fonction de leur ancienneté, sur les bases suivantes :

- pour les Agents exerçant depuis plus de 4 ans : indice majoré 372, soit un salaire horaire brut de 20,11 € ;
- pour les Agents exerçant depuis moins de 4 ans : indice majoré 350, soit un salaire horaire brut de 18,92 €.

➔ A l'unanimité, le Conseil approuve l'organisation de l'équipe école de musique pour la rentrée scolaire 2020/2021 telle que présentée ci-dessus et les conditions d'embauche et autorise le Maire à signer les contrats.

DELIBERATION N°16-0620 – PARTICIPATION FINANCIERE – FORMATION VAE

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée, la demande formulée par le directeur de l'école de musique, qui sollicite la prise en charge partielle du devis établi par l'école supérieure de musique Bourgogne / Franche-Comté, dans le cadre d'une procédure de validation des acquis de l'expérience pour accéder au diplôme d'état de professeur de musique entreprise par M. Jérémie COURTOIS, professeur adjoint à l'école de musique de CHATEL.

Ces frais s'élèvent à 1 240,00 € et propose de participer à cette formation à hauteur de 50 % du montant du devis, soit 620,00 €, considérant l'importance de compter dans l'équipe d'enseignement, des professeurs diplômés d'Etat, ce critère permettant de bénéficier plus facilement de subventions départementales et intercommunales dans le cadre du schéma intercommunal des enseignements artistiques (SIEA).

➔ A l'unanimité, le Conseil approuve cette participation mais demande à ce que M. Courtois s'engage à servir la commune pendant au moins 5 ans. Dans le cas contraire, il devra rembourser l'aide perçue de la commune au titre de la formation VAE.

DELIBERATION N°17-0620 – PARTICIPATION FINANCIERE - FORMATION – CONTRAT APPRENTISSAGE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a signé un contrat d'apprentissage avec Melle Margaux VUARAND, dans le cadre de sa formation au diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture, pour une période de 2 ans à compter du 27 août 2019. Il rappelle également le principe de gratuité de la formation pour l'apprenti.

Il informe que la réforme de l'apprentissage liée à la loi « avenir professionnel » du 5 septembre 2019, a changé le mode de financement de l'apprentissage ; en effet, jusqu'au 31/12/2019, les organismes de formation percevaient une aide financière versée par le Conseil Régional. Avec la réforme, le Conseil Régional n'est plus compétent pour ce genre d'action. Pour les employeurs

publics, c'est le CNFPT qui prendra en charge le coût de formation des contrats d'apprentissage, mais seulement à hauteur de 50 % et pour les contrats signés à partir du 01/01/2020.

Ainsi, la MFR « Le Villaret » où Melle VUARAND effectue sa formation, sollicite la Commune pour une prise en charge financière sur la base de 50 % du coût du contrat, ce qui représenterait pour la collectivité, un coût de 5 569,00 Euros, se décomposant comme suit :

- 1^{ère} année d'exécution du contrat (année scolaire 2019/2020) : 3 713,00 Euros ;
- 2^{ème} année d'exécution du contrat (année scolaire 2020/2021) : 1 856,00 Euros.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune d'avoir du personnel formé et titulaire des diplômes et compte tenu des nouvelles conditions financières de la loi « avenir professionnel », il est proposé de prendre en charge ce coût et de demander en échange à l'agent d'assurer un minimum de 5 ans dans la collectivité au sein de la crèche.

➔ A l'unanimité, le Conseil approuve cette participation financière.

DELIBERATION N°18-0620 - CREATION POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF POUR LE RECRUTEMENT D'UN/UNE ASSISTANT(E) DE GESTION COMPTABLE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des prochains départs en retraite d'agents fonctionnaires, une réorganisation des services a été étudiée notamment au niveau du service comptabilité et du secrétariat eau / marchés publics. Cette restructuration prévoit une redistribution des tâches nécessitant le recrutement d'un agent supplémentaire qui sera chargé de la gestion administrative du service eau & assainissement, du suivi de la facturation eau, mais également un renfort au service comptabilité pour la partie « service technique ». M. Buttoudin demande si le salaire de l'agent relatif à la partie eau potable sera mutualisé avec l'intercommunalité lors du transfert de la compétence et si une refacturation horaire sera effectuée. Il lui est répondu par l'affirmative.

De ce fait, le Maire propose de créer un poste supplémentaire à temps complet appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs, avec effet du 15 juillet 2020, étant précisé que ce poste pourra être occupé par un agent contractuel pour une durée déterminée de 1 an, dans le cas où il ne pourrait être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la loi.

M. Buttoudin demande comment se passera ce recrutement avec le transfert de la compétence eau. M. le Maire précise qu'on procédera à une mise à disposition avec une

➔ A l'unanimité, le Conseil approuve cette création de poste dans les conditions indiquées ci-dessus.

DELIBERATION N°19-0620 – MISE A JOUR TABLEAU EFFECTIFS AU 01/01/2020

EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES :

Catégorie	Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois		
			créés	pourvus	ETP
Filière administrative			14	14	13,80
A	Emplois de direction	Directeur Général des Services 10 000 à 20 000 habitants	1	1	1
		Directeur Général Adjoint des Services 10 000 à 20 000 habitants	1	1	1
A	Attachés Territoriaux	Attaché hors classe	1	1	1
		Attaché	2	2	2
B	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	2	2	2
		Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	1	1	0,9
C	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif Principal 1 ^o classe	1	1	0,9

		Adjoint Administratif Principal 2° classe	3	3	3
		Adjoint Administratif	2	2	2
Filière technique			27	24	22.71
A	Ingénieurs Territoriaux	Ingénieur Principal	1	1	1
B	Techniciens Territoriaux	Technicien Principal 1° classe	1	1	1
		Technicien Principal 2° classe	1	1	1
C	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise Principal	1	1	1
		Agent de maîtrise	1	1	1
	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique Principal 1° classe	9	9	8.9
		Adjoint Technique Principal 2° classe	2	1	1
		Adjoint Technique	8	6	5.9
		Adjoint Technique TNC	3	3	1.91
Filière police municipale			1	1	1
C	Agents de Police Municipale	Brigadier Chef Principal de P.M.	1	1	1
Filière culturelle			3	2	1.35
B	Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1 ^{ère} classe TNC	1	1	0.35
C	Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2° classe	1	1	1
		Adjoint du patrimoine	1	0	0
Filière médico-sociale			2	2	2
A	Puéricultrices territoriales	Puéricultrice hors classe	1	1	1
A	Educateurs de Jeunes Enfants	Educateur Principal de jeunes enfants	1	1	1
Filière animation			2	2	2
C	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation	2	2	2
TOTAL			49	45	42.86

EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES :

ENVIROIS7 ENVIROIS7 ENVIROIS7

Catégorie	Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois		
			créés	pourvus	ETP
Filière administrative			1	1	1
C	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif	1	1	1
Filière Technique			6	6	5.33
C	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint technique	4	4	4
		Adjoint technique TNC	2	2	1,33
Filière animation			3	3	2,32
C	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation	3	3	2.32
Filière culturelle			7	7	3.56
B	Assistants d'enseign. artistique	Assistant d'Enseignement Artistique TNC	4	4	1.13
C	Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine	2	2	2
		Adjoint du patrimoine TNC	1	1	0,43
Filière médico-sociale			4	4	4
C	Auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principale 2° cl.	4	4	4
TOTAL			21	21	16.21

Les postes figurant au tableau ci-après, sont devenus vacants à la suite des mouvements de personnel intervenus au cours de l'année 2019 ; il convient de les supprimer :

Grade	Date de création	Motif de la suppression	Agent concerné
Assistant d'enseignement artistique Principal de 1 ^{ère} classe TNC 5,75/20 ^{ème}	24/09/2016	Mutation	BONNIER Séverine
Adjoint technique Territorial	17/06/2015	Démission	BRETON Florent
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	11/12/2017	Départ en retraite	DECURNINGE Patrice
Adjoint technique territorial	11/04/2017	Mutation	NEUVECELLE Alan
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	18/09/2012	Disponibilité pour convenances personnelles suivie d'une démission	GUBELMANN Pierre
Adjoint technique territorial	12/09/2019	Poste vacant (recrutement service voirie non abouti)	
Adjoint technique Territorial TNC 26,25/35 ^{ème}	11/12/2017	Modification temps de travail de l'agent	DAVID-ROGEAT Séverine
Adjoint technique territorial TNC 20,25/35 ^{ème}	11/12/2017	Licenciement pour inaptitude physique	PREMAT Katell
Adjoint technique territorial TNC 24,5/35 ^{ème}	29/03/2018	Modification temps de travail de l'agent	BOVARD Aurélien
Educateur de jeunes enfants	27/06/2016	Départ en retraite	O'SULLIVAN Virginie

Synthèse des effectifs depuis 2013 :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (prévisions)
nombre d'agents	105	100	95	102	109	107	111	108
ETP (*)	61.66	62.83	60.84	57.85	62.34	64.52	64.43	67.12

(*) les temps non complets, saisonniers et permanents

La proposition de masse salariale prévisionnelle pour l'année 2020 s'élève à 2 778 657 € (contre 2 624 269 € en 2019) soit une augmentation de 5.88 %. Le Maire souligne que la part des salaires représente 29 % des dépenses de fonctionnement ce qui reste très acceptable compte tenu de la moyenne nationale.

➔ A l'unanimité, le Conseil approuve le tableau des effectifs et la suppression des vacances de poste.

4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

DELIBERATION N°20-0620 – ADHESION AU SERVICE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE (CEP) DU SYANE

Il est exposé au Conseil que dans le cadre du projet de centre des congrès et pour la rénovation énergétique de bâtiments communaux (ex. les Combelles, mairie, église...), la commune pourrait bénéficier d'une aide et conseils en adhérant au service conseil en énergie du SYANE.

Cette adhésion emporte un engagement volontaire sur 4 ans pour un montant de 80 centimes/hab/an (sur la base de la population DGF). Ce service permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans le suivi des consommations énergétiques et dans la programmation d'actions visant à les réduire. Cet accompagnement peut également être mis en œuvre pour mener des actions de production d'énergie renouvelable ou dans le cadre de projet de constructions neuves.

Le Maire indique qu'une prochaine réunion avec le CAUE sur le sujet « salle multifonctionnelle » du centre et pour le réseau de chaleur pour les bâtiments communaux va être programmée.

→ A l'unanimité, le Conseil approuve l'adhésion à cette association.

DELIBERATION N°21-0620 – PROPOSITION MEMBRES DE LA CCID

M. le maire expose qu'à la suite à l'installation du nouveau conseil municipal, il convient de renouveler la composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal

Il rappelle que pour les communes de moins de 2000 habitants, la CCID est composée de 6 commissaires titulaires en plus du maire qui est président de plein droit et 6 commissaires suppléants.

Il précise que cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Il donne lecture de la proposition de composition de la commission, demande à 2 élus de se porter volontaires pour compléter la liste et précise que la désignation finale est assurée par l'administration fiscale.

Membres issus du CM :

Pour les titulaires

- J. BUTTOUDIN
- F. MARCHAND
- G. MAXIT

Pour les suppléants,

- Dominique VUARAND (représentant des propriétaires forestiers)
- Frederic DAVID
- Ombelline BERTHOUD

Membres hors CM

Titulaires :

- Gilbert VUARAND (représentant bois)
- Noël MAXIT (propriétaire hors commune)
- + 1 membre à désigner

Suppléants :

- Sophie MARCHAND

- Didier MAXIT (hors commune)
- Bernard LACROIX

Le Maire explique le rôle de cette commission qui est chargée d'étudier la classification des habitations qui serviront de base à l'imposition des biens.

→ A l'unanimité, le Conseil approuve la liste des personnes proposées pour siéger au sein de la CCID.

DELIBERATION N°22-0620 – ADHESION CLUSTER EAU

M. Le Maire présente au Conseil municipal la création le 31 Mai 2019 du le Cluster Eau-lémanique - Evian, lancé sous l'impulsion de la communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance.

L'association gérée par un conseil d'administration composé de 3 collèges représentatifs (Entreprises, Organisme de recherche et de formations, Collectivités) vise une coopération entre recherche, entrepreneuriat et collectivité autour du thème de l'eau.

Ce regroupement de compétences et de savoirs a pour objectif d'identifier les projets innovants, les partenariats possibles et les processus d'actions de développement à visée micro et macroéconomique, et avec une approche multisectorielle.

Ce cluster « eau lémanique-Evian » repose sur trois axes :

- l'usage intelligent de l'eau
- l'eau, vecteur d'énergies
- le génie végétal

Afin de participer à cette démarche M. le Maire propose au Conseil Municipal l'adhésion de la Commune de Châtel au Cluster Eau, dont le montant annuel de cotisation est porté à 200 € .

Il demande ensuite à 2 membres du conseil municipal de proposer leur candidature pour représenter la commune au sein de cette association :

Nicolas RUBIN, Monique MAXIT

→ A l'unanimité, le Conseil approuve l'adhésion au Cluster et la désignation des représentants.

5. INFORMATIONS

5.1 Actes passés dans le cadre de la délégation du Conseil donnée au Maire

5.1.1 Décisions du Maire

N°	Date	Objet de la décision du Maire
2020-001	16/01/2020	TARIF OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - MANEGE
2020-002	10/04/2020	TARIF LOGEMENTS COMMUNAUX
2020-003	18/05/2020	TARIF PECHE et ACTIVITES LAC

5.1.2 Marchés publics

Objet de la consultation	Liste des entreprises ayant déposé une offre	Entreprise attributaire	Date de notification du marché	Montant du marché/avenant HT
Aménagement et sécurisation RD 228 (trottoirs route du Linga)	COLAS RHONE ALPES	COLAS RHONE ALPES	18.05.2020	303 697.96 HT
Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un cabinet médical	SANT AGOSTINO Pierre	SANT AGOSTINO Pierre	02.06.2020	23 000 €
Entretien des installations d'éclairage publics, pose/dépose des illuminations de fin d'année – marché sur 4 ans	DEGEVENE Electricité SPIE CITY	DEGENEVE Electricité	En cours	Prévisionnel : 30 000 € HT/an

Mme Gabrielle DAVID demande comment va se passer le transfert de l'eau et la nécessité de payer 2 compteurs pour les agriculteurs, un compteur agriculteur et un compteur domestique pour le foyer. M. le Maire demande que cette position puisse être entendue et défendue au niveau de la CCPEVA dans le cadre des discussions du transfert de compétence. La commune dans sa politique de soutien à l'agriculture a historiquement fixé un tarif minoré pour l'abreuvement du bétail. Il serait souhaitable que cet acquis puisse perdurer autant que cela est juridiquement possible. Une solution alternative et juridiquement acceptable pourrait être trouvée.

Fin de la séance à 20h41

Secrétaire de séance
Dominique VUARAND



Le Maire
Nicolas RUBIN



